

COMPTE RENDU DU 27 Juillet 2017

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laurence VIGNAL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents ayant donné procuration : Roselyne ARLAUD à Anne de VILHET, Michel FARE à Roger TRAPPO.

Absents : Olivier GIRARD, Julien VERA.

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 15

Lecture du compte rendu du 27 juin 2017

Ordre du jour :

À l'approbation générale, il est rajouté plusieurs points urgents à l'ordre du jour.

➤ **Construction STEP : choix du groupement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats des analyses des offres du bureau TRAMOY. Il présente les offres reçues et leurs notations :

	Prix H.T. en euros	Note pondérée /40 Prix	Note pondérée /60 Valeur technique	Note globale /10
SERPE- ALLIANS TP	364 396.31	4	4.78	8.78
SYNTEA- ABRACHY TP	402 384.62	3.62	6	9.62
ODE-ROUX TP	480 000.00	3.04	5.16	8.2
ISTEEP-CLIER TP	384 955.00	3.79	5.79	9.58
BRUN-TEYSSIER -Atelier REEB	376 846.50	3.87	5.83	9.70

Le Conseil municipal approuve les propositions de la commission d'appel d'offres, réunie le 19 juillet 2017, qui a porté son choix sur le groupement BRUN-TEYSSIER-Atelier REEB pour un montant de : 33 458 € HT pour le réseau et 343 388.50 € HT pour la construction de la station. Soit un montant global de 376 846.50 € HT. Accepté à l'unanimité

➤ **Contrat de prêt relais pour le financement de la station d'épuration**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la réalisation du projet relatif à la construction de la station d'épuration. Il indique que suite à l'ouverture des plis :

Le coût total estimatif de ce projet est de : 494 538.20 euros hors taxes ;

Le montant total des subventions obtenues à l'heure actuelle est de : 388 799.00 euros ;

Le montant du prêt à moyen terme nécessaire n'est plus que de 79 506.00 € ;

Le montant du prêt relais FCTVA est de 97 285.00 € ;

Afin de couvrir la période des travaux au versement des subventions, il serait souhaitable de recourir à un crédit relais subvention à hauteur de : 382 194.78 euros.

Monsieur le Maire présente l'offre du Crédit Agricole Alpes Provence à un taux fixe de 0.86 % sur 24 mois pour un montant d'intérêts totaux de 6 604.22 €. Accepté à l'unanimité

➤ **Modification des statuts de la COPAVO**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Communautaire a approuvé le changement de dénomination de la communauté de communes du Pays Vaison Ventoux en **Communauté de Communes Vaison Ventoux**.

Il précise qu'il convient également de régulariser les articles 5 et 6 qui font état d'une répartition des sièges antérieure à la réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal accepte les modifications de statuts à 12 voix pour et 1 abstention.

➤ **Déclassement voirie ex RD71**

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la future station d'épuration est prévue sur la parcelle F 519 et appartenant à la cave la Comtadine. Il rappelle qu'en échange la commune cède à la cave les parcelles cadastrées section E 1170 et E 1171.

La parcelle E 1170 était une parcelle en nature de délaissé routier sise lieudit « Saint Apollinaire » et la parcelle E 1171 servait de terrain d'assiette à l'ex RD 71. Or, suite à la création du rond-point et au nouveau tracé de la RD 71 par le Conseil Départemental, cette voie communale a été délaissée et a perdu de fait son caractère de dépendance du domaine public routier.

Le Conseil municipal approuve le déclassement, au profit du domaine privé de la commune, du délaissé du domaine public routier de la parcelle E 1171, confirme que la parcelle en nature de délaissé routier E 1170 n'est plus affectée à l'usage du public et approuve de fait son classement dans le domaine privé de la commune. Accepté à l'unanimité

➤ **Échange terrains cave/commune**

Par délibération 2017_D32 en date du 22 mai 2017, le conseil municipal avait entériné cet échange. Or, la parcelle F 1171 faisant partie du domaine public de la commune, il convenait auparavant de la déclasser.

Le Conseil municipal annule la délibération 2017_D32, approuve l'acquisition de la parcelle F 519 et la cession des parcelles E 1170 et E 1171 à la SCA cave la Comtadine et dit que l'échange de terrains se fera sans soulte, les frais de publicité foncière étant à la charge de la SCA cave la Comtadine. Accepté à l'unanimité

➤ **Programme voirie 2017**

Le Conseil municipal indique que 3 devis lui ont été soumis pour la réfection des accès et du parking du cimetière. Le choix du Conseil municipal se porte sur l'entreprise MISSSOLIN pour un montant de 15 323.50 euros TTC. Accepté à l'unanimité

Questions diverses

- ✓ Le 2 septembre 2017 se déroulera le Concours de Pétanque des Élus à Vaison la Romaine.
- ✓ Le choix de l'aide maternelle et de l'agent d'entretien des locaux se fera dans les jours à venir. Quelques candidatures ont été reçues. La commission se réunira mardi 1^{er} août 2017.
- ✓ Marc MOINIER indique au Conseil municipal que M et Mme Rolland BACHMANN ont offert 9 micocouliers à la commune qui seront plantés à l'automne. Le conseil municipal et le Maire leur adressent leurs remerciements. La municipalité en achète deux.
- ✓ Bilan du festival Fire in Puyméras : Jean-Christophe DIANOUX souligne qu'il a apprécié le festival et sa très bonne organisation. Laurence VIGNAL a trouvé que les tarifs étaient excessifs. Roger TRAPPO souligne que les organisateurs attendaient plus de monde. Il indique que certains médias n'ont pas relayé la publicité pour le festival et que l'affichage n'a pas été facile (affiches enlevées à mesure, manque de volontaires pour aider).

Jean-Louis AUTRAN souligne que Mesdames Mireille AUTRAN, Danièle RAHMANI et Luce PERRIN-RAVIER ont fait de très bons articles.

- ✓ Marc MOINIER indique qu'en cas d'incendie que lui-même et le Maire sont disponibles.
- ✓ Roger TRAPPO indique que M. ROUSSIN Gilles, victime d'un incendie il y a quelques jours, a perdu de nombreuses bottes de paille. Un tractopelle a dû intervenir suite à l'incendie afin d'éteindre définitivement le feu. La mairie propose d'offrir deux heures de tractopelle. Marc MOINIER indique que l'association des parents d'élèves est en train de voir comment les aider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.